

**Ville d'EGUISHEIM**

21 Grand'rue  
68420 EGISHEIM  
Tél. : 03 89 41 21 78  
Courriel : [contact@ville-eguisheim.fr](mailto:contact@ville-eguisheim.fr)

**N° 165-2023**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT  
CONSTAT DE LA MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Le Maire d'EGUISHEIM,**

- VU le code de l'Urbanisme et notamment son article R153-18 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2019 approuvant le Plan local d'Urbanisme ;
- VU l'arrêté municipale n°054-2023 du 10 mai 2023 ;
- VU le courriel de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en date du 12 juillet 2023 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2023-002-BRUIT du 11 juillet modifiant l'arrêté préfectoral n° 2023-001 BRUIT du 25 avril 2023 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage ;

**ARRÊTE :**

Art. 1<sup>er</sup> : Le Plan local d'Urbanisme d'Eguisheim, approuvé le 30 janvier 2019 est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, l'arrêté préfectoral n°2023-002-BRUIT du 11 juillet 2023 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage, est annexé au Plan local d'Urbanisme approuvé dans les documents annexes informatifs, en complément de l'arrêté préfectoral antérieur n° 2023-001-BRUIT du 25 avril 2023.

Art. 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie d'EGUISHEIM et à la préfecture du Haut-Rhin.

Art. 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie d'EGUISHEIM durant un mois.

Art. 4 : Cet arrêté municipal a pour effet d'abroger l'arrêté municipal antérieur n°054-2023 du 10 mai 2023.

Art. 5 : Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

Fait à EGISHEIM, le **12 SEP. 2023**

Le Maire,  
Claude CENTLIVRE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la  
Réception en Préfecture le : **12 SEP. 2023**  
Publication ou notification le : **12 SEP. 2023**

Le Maire,  
Claude CENTLIVRE

